



*Municipalité de Lacolle*  
1, rue de l'Église sud, Lacolle, QC J0J 1J0

---

## AVIS PUBLIC

Est par la présente donné que :

RÈGLEMENT 2024-235 décrétant une dépense de 7 455 881\$ et un emprunt de 7 455 881\$ pour l'exécution de travaux de reconstruction de la rue et la montée Van Vliet.

Lors d'une séance ordinaire tenue le 19 janvier 2024 le conseil de la Municipalité de Lacolle a adopté le règlement numéro 2024-235.

Ledit règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures ouvrables, soit du lundi au jeudi de 8 h 00 à midi et de 13 h 00 à 17 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à midi.

Ce règlement entre en vigueur 17 avril 2024.

Cet avis tient lieu d'avis de promulgation.

DONNÉ À LACOLLE ce 15<sup>e</sup> jour d'avril en l'an deux mille vingt-quatre.

Silvio Gaudio  
Directeur général et greffier-trésorier

\*\*\*\*\*

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lacolle, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en l'affichant aux endroits désignés par le conseil municipal de Lacolle.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15<sup>e</sup> jour d'avril en l'an deux mille vingt-quatre.

Silvio Gaudio  
Directeur général et greffier-trésorier